

[Text]

be longer-term undesirable consequences—to some, because of what you have just explained, namely, that you do not know what the longer-term use, pollution and accumulated pollution in their own places, will be.

I can give you several examples where there have been allegations that this has happened. Scientists will agree that they do not know for sure, in some cases, whether pesticides should be used. So there is a risk—there is no doubt about that. New information may raise the risks to human health and it may not. Someone has to make a decision, and I think you quite properly pointed to the politician. He has to weigh it and make a decision based on the factors that are involved. Most of the time I think they are highly responsible and in favour of being on the safe side.

After all this experience, how do you think we could improve the process of getting there so that the person who ultimately makes the decision—in this case the Minister of Agriculture—or the person who, as you said, must make the decision will satisfy people? The rest of the public has a right to be satisfied, or at least partially satisfied, that the risk-cost factors were reasonably well balanced.

Mr. Versteeg: The Pest Management Advisory Board, on request of the minister, has provided the minister with a number of options on ways to improve the regulatory process. You may be aware that in March 1988, at the Canadian Federation of Agriculture annual general meeting, the minister clearly stated that the *status quo* with respect to the regulations of pesticides is no longer acceptable.

Senator Olson: It is not satisfactory; that is right.

Mr. Versteeg: Indeed. He was referring in large part to the experiences associated with the alachlor process.

Again, I point to the transcripts right at the beginning of those proceedings. Virtually all lawyers for all parties involved made that comment. The question then becomes: How do you improve that process? There are a variety of options available to the Minister of Agriculture to do that.

Our board has provided the minister with a number of options.

Senator Olson: Have these been made available to the committee?

Mr. Versteeg: No, they were just made available to the minister. It becomes his prerogative to decide how, what and when he will do what he proposes to do. In that sense, there has been some good attempt to fix up the system. I would stress, however, that in my experience, while it is essential that we strive for an ideal system, I cannot believe that when we are talking about pest management, pesticides regulations, that we will ever have an ideal system. There will always be problems and they will always be difficult problems. But we can certainly improve upon the *status quo*, and the minister and the department are embarking upon that.

[Traduction]

il peut y avoir des conséquences préjudiciables à plus long terme, celles que vous venez justement d'évoquer, parce qu'on ne sait pas quelles seront à longue échéance les conséquences de la pollution et de l'accumulation des produits polluants.

Je pourrais vous citer plusieurs exemples. Les scientifiques sont d'accord pour dire qu'ils ne sont pas sûrs dans certains cas que l'on doit utiliser les pesticides. Il y a donc un risque, à n'en pas douter. On pourra s'apercevoir plus tard que la santé des personnes est en danger. Il est possible aussi que ce ne soit pas le cas. Il faut que quelqu'un prenne une décision et je pense que vous avez raison de vous tourner vers les responsables politiques. C'est à eux qu'il revient de peser leurs décisions en fonction de tous les facteurs en jeu. La plupart du temps, je pense qu'ils font preuve d'un sens aigu des responsabilités et qu'ils privilégient la sécurité du public.

Au vu de toute cette expérience, que pensez-vous que nous devrions faire pour améliorer le mécanisme afin que le responsable chargé de prendre en fin de compte la décision, soit dans le cas qui nous occupe, le ministre de l'Agriculture, réponde aux aspirations de la population? Le public en général a le droit d'avoir la garantie, du moins partielle, que tous les facteurs de coûts et de risques ont été raisonnablement pondérés.

M. Versteeg: Le Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire a présenté au Ministre, à la demande de celui-ci, un certain nombre d'options concernant la façon d'améliorer le mécanisme de réglementation. Vous savez peut-être qu'en mars 1988, lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture, le ministre a clairement indiqué que le statu quo en matière de respect de la réglementation des pesticides n'était plus acceptable.

Le sénateur Olson: La situation n'est pas satisfaisante; c'est exact.

M. Versteeg: En effet. Il se référait en grande partie aux expériences liées à l'affaire alachlor.

Je vous ramène à nouveau aux procès-verbaux des premières séances de délibérations. Pratiquement tous les avocats de l'ensemble des parties intervenantes ont fait ce même commentaire. La question est donc la suivante: Comment améliorer ce mécanisme? Diverses options s'offrent au ministre de l'Agriculture pour ce faire.

Notre Conseil a présenté au Ministre un certain nombre d'options.

Le sénateur Olson: Ont-elles été présentées à l'intention du Comité?

M. Versteeg: Non, elle ne l'ont été qu'à l'intention du Ministre. C'est à lui qu'il revient de décider ce qu'il va faire, quand il va le faire et comment il va le faire. De ce point de vue, on a fait d'excellents efforts pour réformer le système. J'insisterai cependant sur le fait que même s'il est indispensable de s'efforcer de trouver un système idéal, je ne pense pas, au vu de mon expérience, que lorsqu'on parle de lutte antiparasitaire et de réglementation des pesticides on puisse jamais disposer d'un système idéal. Il y aura toujours des problèmes épineux à résoudre. Il n'en reste pas moins que nous pouvons toujours améliorer le statu quo et que le ministre et les gens de son Ministère s'y emploient.